



NUMÉRO 1410-1115

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 octobre 2014 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Luc Perreault, M. Christian Roy, M. Éric Lessard,
M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jeannot Roy.

Est aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1410-1115-2 Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 22. Varia : a) CPTAQ; Demande de Transport Mathieu Latulippe; b) Lettre d'André Spénard c) Belvédère. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014

1410-1115-4 Il est proposé par madame Roxane Nadeau, et résolu, que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1410-1115-5 Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de septembre, pour un montant totalisant 103 510,94 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est 19h50, monsieur Christian Roy se joint à la séance.

6. Rapport du directeur des Travaux publics

Le directeur des Travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard, fait rapport au Conseil sur les travaux qui ont été faits au cours du mois de septembre.

7. Saison de déneigement 2014-2015

Il est mentionné que le contrat de travail avec les conducteurs du camion de déneigement étaient pour 2 ans, 2013-2014 et 2014-2015. Il n'y aura donc pas de changement à leurs contrats.

8. TECQ- Demande de révision de la classification des travaux et dépenses

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial pour 2,67 milliards de dollars pour les cinq prochaines années dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT que dans les modalités de ce programme, la contribution gouvernementale versée dans le cadre du *Programme de la TECQ* ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

CCONSIDÉRANT que cette restriction supplémentaire au *Programme de la TECQ* représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux en régie;

CONSIDÉRANT qu'au cours du dernier *Programme de la TECQ* 2010-2013, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a effectué des travaux en régie chaque année et a réalisé des économies estimées à 105 325,50\$;

1410-1115-8 À CES CAUSES, il est proposé par M Christian Roy et résolu,

- Que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables demande à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non admissibles du Programme de la TECQ afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible;
- Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui au député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, au député de Beauce monsieur Maxime Bernier ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Richard Lehoux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Avis de motion – Règlement du Plan d'urbanisme

Monsieur le conseiller Christian Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Avis de motion – Règlement de zonage

Monsieur le conseiller Éric Lessard donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant le Zonage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Avis de motion – Règlement de Lotissement

Madame la conseillère Roxane Nadeau donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant le Lotissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Avis de motion – Règlement de Construction

Monsieur le conseiller Luc Perreault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la Construction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Avis de motion – Règlement de Permis et Certificats

Monsieur le conseiller David Lessard donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant l'émission des Permis et Certificats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 200-14 - Plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le *Plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Plan d'urbanisme* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Plan d'urbanisme* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 13 novembre 2014;

1410-1115-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Roy et résolu à l'unanimité que le premier projet du *Plan d'urbanisme* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 201-14 – Zonage

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de zonage* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de zonage* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 13 novembre 2014;

1410-1115-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Lessard et résolu à l'unanimité que le premier projet de *Règlement de zonage* soit adopté, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 202-14 – Lotissement

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son *Règlement de lotissement* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de lotissement* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 13 novembre 2014;

1410-1115-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxane Nadeau et résolu à l'unanimité que le premier projet de *Règlement de lotissement* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 203-14 – Construction

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de construction* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de construction* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 13 novembre 2014;

1410-1115-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Perreault et résolu à l'unanimité que le premier projet de *Règlement de construction* soit adopté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 204-14 – Permis et certificats

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer son *Règlement sur les permis et certificats* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation sera tenue le 13 novembre 2014;

1410-1115-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Lessard et résolu à l'unanimité que le premier projet de *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Préférence d'achat pour un terrain

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'a ni de centre multifonctionnel, ni bureau, ni garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a une vision à long terme;

ATTENDU QUE des démarches doivent être entreprises afin de prévoir un possible projet de construction;

1410-1115-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter la préférence d'achat pour un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 4 373 757 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

20. Déjeuner familial des Josérabliens

Un suivi est fait sur la vente de billets et les dernières démarches à faire.

21. Correspondance

a) Sauvons Poste Canada

ATTENDU QUE *Poste Canada* et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE *Poste Canada* n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE *Poste Canada* assure un service public qui doit être préservé;

1410-1115-21a

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M Luc Perreault et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables :

- APPUI la demande faite par le Syndicat des travailleurs et travailleuse des postes.
- QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables écrive à la ministre responsable de Poste Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par *Poste Canada* et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de service bancaire;
- QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande à la *Fédération canadienne des municipalités* de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser *Poste Canada* à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Formation pour le directeur des travaux publics

1410-111-21b

Il est proposé par le conseiller M David Lessard et résolu d'autoriser monsieur Louis-Marie Lessard à aller suivre une formation à Scott sur la signalisation des travaux routiers au coût de 30\$. Les frais de déplacement et de repas seront payés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Seule la correspondance demandant des délibérations est retenue aux fins du procès-verbal.

22. Varia

a) CPTAQ – Demande de Annie Rodrigue pour Transport Mathieu Latulippe inc.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par *Transport Mathieu Latulippe inc.*, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 373 742,

d'une superficie de 8147.5 m² visant à rendre cette superficie apte à recevoir des roulottes et/ou des petits chalets.

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1410-1115-22a

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de *Transport Mathieu Latulippe inc.* pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 373 742, d'une superficie de 8147.5 m² visant à rendre cette superficie apte à recevoir des roulottes et/ou des petits chalets dans un emplacement offrant un service de camping sauvage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Lettre de André Spénard

Le maire fait un suivi concernant le Programme d'aide amélioration du réseau routier municipal 2014-2015 et le discrétionnaire du ministre.

c) Belvédère

1410-1115-22c

Il est proposé par la conseillère Roxane Nadeau et résolu que les dépenses pour le belvédère peuvent débuter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

23. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

1410-1115-23

À 21h40, il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, directrice générale